

Lundi 21 mars 2022

**Une première en France :
Pour le pouvoir d'achat, la Métropole Rouen Normandie baisse le prix de ses abonnements mensuels, gèle les tarifs de ses transports en commun, met en place des aides pour changer de véhicule et s'engage pour le covoiturage**

Le contexte international conduit à une flambée des prix à la pompe, se traduisant par des conséquences immédiates sur le pouvoir d'achat des ménages, déjà impactés par la crise économique liée à la pandémie de Covid-19. La Métropole adopte ce lundi 21 mars 2022 une série de mesures fortes pour contrer l'inflation : baisse du prix des abonnements mensuels et gel des tarifs du réseau de transports en commun, renforcement du covoiturage... La Métropole Rouen Normandie est la première collectivité de France à engager de telles mesures depuis le début de la guerre en Ukraine, en activant le levier des transports en commun pour contrer les conséquences de l'inflation.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « La guerre en Ukraine fait craindre le retour de bouleversements que l'Europe n'avait pas connu depuis des décennies. Les conséquences économiques sont déjà là, en témoignent l'inflation galopante, la hausse des coûts de l'énergie et l'explosion des prix à la pompe. La Métropole prend sa part en décidant aujourd'hui, en urgence, de baisser le prix des abonnements mensuels de transports en commun et en gelant les tarifs du Réseau Astuce. Nous renforçons par ailleurs le covoiturage. Ces mesures, qui ne pourront pas à elles seules contrer la crise, doivent contribuer à sauvegarder notre pouvoir d'achat et s'ajoutent aux multiples actions que nous déployons depuis le début de la pandémie. »

Le retour de l'inflation dès l'automne 2021 a été brutalement aggravé par la guerre en Ukraine provoquant une augmentation des prix de l'énergie. Il a impacté en quelques jours lourdement le pouvoir d'achat des ménages. Si l'inflation touche l'ensemble des secteurs, le coût de l'énergie s'est particulièrement renchéri sur les factures de chauffage et de déplacements des habitants pour aller sur leur lieu de travail et atteint actuellement des niveaux justifiant une réponse rapide et efficace des pouvoirs publics.

Devant cette crise inégalée depuis le 20ème siècle, la Métropole souhaite jouer pleinement son rôle d'amortisseur social en participant à la sauvegarde du pouvoir d'achat de ses habitants. Son engagement de longue date en faveur du transport public lui permet de disposer d'un réseau dense et de qualité, qui offre des solutions durables et concrètes aux habitants pour garantir leur mobilité malgré la hausse des prix de l'énergie.

De ce fait, afin d'apporter une aide au pouvoir d'achat tout en incitant à une mobilité alternative à la voiture particulière, **la Métropole souhaite faciliter l'usage du réseau Astuce pour tous à travers deux mesures tarifaires fortes.** Par ailleurs, ces mesures compléteraient l'offre d'éco-mobilité existante.

1 - La baisse du prix des abonnements mensuels de 25% durant trois mois

Cette mesure tarifaire concerne tous les titres mensuels. En effet les déplacements en transports en commun sont jusqu'à 20 fois inférieurs à ceux en voiture sans passager. Pour inciter les habitants de la métropole à découvrir le bus, l'abonnement mensuel apparaît le plus adapté. C'est pourquoi une baisse de 25% va être appliquée aux tarifs mensuels sur une période de trois mois pour les ramener au prix de revient d'un mois issu d'un abonnement annuel.

Ainsi, les prix des titres mensuels vendus entre le 28 mars 2022 et le 6 juin 2022 inclus (et donc valables pour les mois d'avril 2022, mai 2022 ou juin 2022) sont modifiés de la façon suivante :

- 41.25 € au lieu de 55.00 € pour l'abonnement « Sésame 31 jours MRN »,
- 20.60 € au lieu de 27.50 € pour l'abonnement « demi-tarif 31 jours MRN »,
- 33.00 € au lieu de 44.00 € pour l'abonnement « PDE 31 jours MRN »,
- 16.50 € au lieu de 22.00 € pour l'abonnement « PDE demi-tarif 31 jours MRN »,
- 28.50 € au lieu de 38.00 € pour l'abonnement « Sésame 31 jours TAE »,
- 14.25 € au lieu de 19.00 € pour l'abonnement « demi-tarif 31 jours TAE »,
- 22.80 € au lieu de 30.40 € pour l'abonnement « PDE 31 jours TAE »,
- 11.40 € au lieu de 15.20 € pour l'abonnement « PDE demi-tarif 31 jours TAE ».

2 - Le gel des tarifs à la rentrée de septembre 2022

De 2010 à 2018 un principe d'augmentation progressive et périodique a pu être appliqué, avec des augmentations tarifaires moyennes de la gamme Astuce à chaque rentrée de septembre comprises entre +1 % et +3 %. Ces augmentations tarifaires étaient généralement légèrement supérieures à l'inflation et accompagnaient l'évolution de l'offre de service du réseau Astuce. À partir de 2019, le gel des tarifs a été décidé comme une mesure d'accompagnement social, et a été prolongé dans le cadre de la pandémie de la covid 19.

Dans le contexte actuel de dégradation du pouvoir d'achat et de sortie de pandémie, il est proposé de procéder à un gel des tarifs Astuce pour la rentrée 2022. Il s'agit d'une mesure particulièrement forte qui serait adoptée par la Métropole et d'un choix budgétaire impactant.

En effet une augmentation tarifaire moyenne de la gamme Astuce de l'ordre de +4 % à +5 % aurait dû être proposée pour la rentrée de septembre 2022, en lien avec la recomposition 2022 du réseau Astuce et le saut d'offre de +10 % qu'elle permettra de réaliser. Ce gel représente une perte de recettes supplémentaires potentielles de l'ordre de 1.5 million d'euros supportée par le budget de la Métropole. En outre, une large part de la hausse du coût de l'énergie qui interviendra dans les mois à venir impactera les coûts d'exploitation des opérateurs du réseau Astuce, pour un montant estimatif entre 1.2 et 1.5 million d'euros en 2022. Il est proposé de ne pas répercuter ces coûts sur les usagers. Ils seront donc essentiellement supportés par la Métropole à travers les formules d'actualisation des contrats.

3 - Une politique résolument volontariste en faveur du covoiturage et du transport public

La Métropole, dès la rentrée, avait engagé une politique forte en faveur du co-voiturage. L'envolée du prix des carburants renforce l'intérêt de co-voiturer, notamment dans le cadre des deux expérimentations initiées par la Métropole qui permettent au passager de voyager gratuitement, et au conducteur d'être indemnisé.

Ainsi une offre de mobilité durable et économe est disponible via l'application Klaxit ouverte au grand public en septembre 2021. Cette offre bénéficie à l'ensemble du bassin de mobilité métropolitain et enregistre près de 12 000 trajets/mois, concernant 8 000 inscrits et 4000 utilisateurs. L'offre de covoiturage est complétée à compter du 4 avril prochain avec la ligne quotidienne « Covoit'ici » qui va pouvoir accueillir ses premiers passagers entre Rouen et Val-de-Reuil.

Enfin, une démarche d'abaissement du prix des titres combinés Connexités (train + réseau Astuce ou cars Région + réseau Astuce) est enclenchée avec la Région et la communauté Atoumod pour les mois à venir et la rentrée 2022.

Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05